



Autorisation parentale - Garde alternée

Par Nounou14

Bonjour,

Je suis séparée de mon ex conjoint, nous avons un enfant âgé de 8 ans, et nous fonctionnons en mode garde alternée. D'après le jugement, nous détenons tous les deux l'autorité parentale.

Mon fils a effectué un baptême d'hélicoptère le weekend dernier. Comme seul accompagnant la copine de son papa.

Ma question est la suivante, une autorisation parentale est elle obligatoire pour ce genre de vol ? Si oui doit-elle être signée par les deux parents ?

Merci d'avance pour votre retour.
Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous sous-entendez que le père a mis en danger votre enfant ?

La "copine" est-elle habilitée à piloter un hélicoptère ? Ou était-elle simplement passager pour ce baptême ?

Par kang74

Bonjour

Chaque parent est libre de confier l'enfant à qui il le souhaite et de faire faire les activités qu'il souhaite à l'enfant .

Par Nounou14

"yapasdequoi", sa copine était simplement passagère.

Je ne sous-entends rien, je souhaite simplement savoir ce que dit la loi, par rapport à ce genre de situation.

Par yapasdequoi

La loi n'a pas de réponse sur chaque situation précise.
S'il n'y a pas de mise en danger avérée, il n'y a pas de problème.
Même avis que Kang74

Par Isadore

Bonjour,

Même avis, si l'hélicoptère était piloté par un professionnel, et votre fils étant accompagné d'un adulte de confiance désigné par le père, il n'y a rien à redire.

Par kang74

L'autorité parentale conjointe ne veut pas dire que vous devez prendre toutes les décisions concernant l'enfant conjointement .

Cela veut dire que vous avez les mêmes droits et devoirs envers l'enfant : pas de droit de regard sur la vie de votre ex .

Je pense que l'enfant a dû être content de faire un baptême d'hélicoptère , peut importe avec qui il était ...
Et c'est quand même celà le plus important : non ?

Par Nounou14

Merci pour vos retours, mais je n'ai pas eu de réponse concernant mes questions... Je voulais savoir si il y avait besoin d'une autorisation parentale.

Par kang74

Votre autorisation ? non .
Je pense que les réponses ont été claires sur ce point .

Son autorisation ? Peut être , si l'école de pilotage en a exigé une .

Il y a peu d'actes non usuels qui exigent l'accord des deux (baptême religieux, inscription en école privé, orientation, opération chirurgicale non urgente, etc)

Par yapasdequoi

Pour le baptême en hélicoptère, il faut l'autorisation d'un parent que le pilote ou l'organisateur va demander au parent présent, ou qui paye le vol. Dans certains cas il y a un âge minimum.
Il faut se renseigner auprès de l'aéroclub.

Par Nounou14

"yapasdequoi" merci beaucoup pour votre réponse.

Par Isadore

Je confirme, un voyage en hélicoptère, tout comme un voyage en avion même à destination de l'étranger ne nécessite que l'accord d'un titulaire de l'autorité parentale.

Il est probable que l'aéroclub a demandé une autorisation, que le père a accordé.

Par Nounou14

"Isadore", je vous remercie pour cette réponse.